

M. J. F. Grandy (Sous-ministre de la Consommation et des Corporations): Probablement il y a trois ans, à peu près.

M. Basford: Elle précède la création du ministère. L'Association l'applique à ses frais généraux. C'est une partie, si l'on peut dire, de ses revenus ordinaires. Comme mon sous-ministre l'a dit, l'Association n'a pas l'obligation de l'affecter à quelque chose en particulier. D'ailleurs elle nous a approchés au sujet de cette subvention, et nous sommes à étudier ses observations.

M. Robinson: Je présume que ces observations visent à faire augmenter la subvention.

M. Basford: C'est une supposition parfaitement valable.

M. Robinson: Le gouvernement envisage-t-il actuellement d'augmenter la subvention selon le travail que l'Association fait pour lui dans ce domaine?

M. Basford: L'Association ne travaille pas pour le gouvernement. Ce n'est pas là la raison de la subvention. Elle sert à couvrir les frais généraux.

M. Robinson: Bien, indirectement elle aide le gouvernement.

M. Basford: Bien entendu, cette subvention n'échappe pas aux restrictions budgétaires qui frappent tous les autres chapitres du budget; c'est pourquoi elle est à l'étude. En principe, je tiens à avoir une Association de consommateurs qui soit la plus active et la plus

forte possible. Il reste qu'à mon avis, et ce n'est pas là l'opinion de l'Association des consommateurs du Canada, il serait malheureux que la seule source de revenu soit le gouvernement. D'ailleurs ce serait une chose peu souhaitée par les uns comme par les autres, je crois.

M. Robinson: Je comprends cela. Mais ce que je soutiens en substance c'est que, dans notre effort pour faire participer plus étroitement le peuple aux affaires de l'État et, en l'occurrence, à la consommation et aux affaires intéressant les corporations, cette Association m'apparaît un moyen de faire cette union.

Le président: Je vous remercie, monsieur Robinson, et je vous remercie aussi beaucoup, monsieur le Ministre. Monsieur le ministre doit nous quitter à 11 heures comme prévu.

M. McGrath: Mieux vaut peut-être ajourner maintenant?

Le président: Peut-être. Mais nous avons une chose à faire. Réservez-nous le crédit n° 1?

M. McGrath: Je ne vois pas d'inconvénient à approuver le crédit n° 1, tant qu'on pourra étudier les crédits.

Le président: Je ne demande pas de l'approuver, mais de le réserver. Pour permettre une discussion générale, il doit rester à l'ordre du jour jusqu'à la fin. D'accord?

Des voix: D'accord.